

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
1121, rue de la Bergeresse
45160 OLIVET

02 38 24 34 21

centrevallaloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [x](#) [in](#)

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18



COMMUNE DE VALENCISSE

Place du 11 Novembre 1918
41190 VALENCISSE
06 45 61 01 31

mairie@valencisse.fr

www.valencisse.fr

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole Val de France



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
création des

Vitraux de l'église Saint-Barthélemy d'Orchaise à Valencisse



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à création de superbes vitraux

◆ ◆ LE PROJET : CRÉATION DE VITRAUX

Soutenez la commune de Valencisse dans la dernière étape de restauration de l'église Saint-Barthélemy d'Orchaise, remarquable par son dialogue entre patrimoine ancien et art contemporain.

Après la réfection des façades et du clocher, la commune souhaite remplacer les quatre ouvertures restées blanches depuis le début du XX^e siècle par des vitraux créés par le Père Kim En Joong, moine dominicain et artiste reconnu dans le monde entier. Ces œuvres viendront compléter l'ensemble architectural et spirituel du lieu, en écho à la fresque monumentale de Denis de Solère.

Grâce à vos dons, l'église retrouvera toute sa cohérence et sa lumière d'origine.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : DU PASSÉ AU PRÉSENT

L'église d'Orchaise se compose de deux parties : la première, du XI^e siècle, fut en grande partie détruite pendant la guerre de Cent Ans ; la seconde, édifiée à la fin du XIX^e siècle, abrite aujourd'hui un riche décor. En 1994, l'artiste Denis de Solère y réalisa une fresque monumentale de 77 m², faisant de cette église un lieu singulier où se rencontrent foi, histoire et création artistique.

Située au cœur de la commune de Valencisse, à une dizaine de kilomètres de Blois et à proximité du château de Chaumont-sur-Loire, elle s'inscrit dans un territoire reconnu pour son patrimoine remarquable.

◆ ◆ LA MOBILISATION : UN TERRITOIRE SOUDÉ

Porté par la commune de Valencisse, ce projet s'inscrit dans la continuité d'une restauration globale engagée depuis plusieurs années sur l'église. Les habitants et la municipalité se mobilisent aujourd'hui pour offrir à l'édifice un nouvel éclat grâce aux vitraux du Père Kim En Joong, artiste de renommée internationale ayant réalisé plus d'une centaine de créations dans le monde.

Le chantier fera appel à des maîtres verriers expérimentés, témoignant du savoir-faire artisanal français. Après les travaux, l'église pourra à nouveau accueillir le public dans un cadre harmonieux, propice à la contemplation et à la découverte.

Montant des travaux	65 200 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Début 2026

© Commune de Valencisse

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la création des Vitraux de l'église d'Orchaise à Valencisse

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 3 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/90633

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Vitraux de l'église d'Orchaise à Valencisse

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés ☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

* informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐

